Réunion d'information
Le prélèvement à la source

Au 1er janvier 2019, le prélèvement à la source entrera en vigueur.

Pour bien préparer ce changement, la **DGFIP et la CAPEB 63** vous invitent à une réunion d'information sur **le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu**

Mardi 2 octobre 2018
De 9 h 30 à 11h30

Dans les locaux de la CAPEB 63
2 rue Félix Mézard à Clermont-Ferrand

Réunion d'information
Le prélèvement à la source

A destination des dirigeant(e) d'entreprise, conjoint(e) d'artisan, collaborateur/collaboratrice du service de gestion du personnel ou du service paie, chef de chantier, cette réunion a pour objectif d'expliquer la mise en œuvre de cette réforme et notamment :

- En comprendre le contexte et les enjeux ;
- Avoir des réponses sur sa mise en œuvre : application des taux, relations avec l'administration fiscale, changement de situation fiscale en cours d'année…
- Savoir si vous êtes concerné : BIC, BNC, artisan non-salarié, revenus fonciers, revenus à l'étranger…

Cette réunion sera animée par :

Jean-Jacques VILLETTE-Administrateur des Finances Publics Adjoint de la DGFIP du Puy-de-Dôme

BULLETIN D'INSCRIPTION

Le prélèvement à la source

Mardi 2 octobre 2018
Dans les locaux de la CAPEB
2 rue Félix Mézard à Clermont-Ferrand

Nom, Prénom : .....

Entreprise : .....
Activité : .....

Adresse : .....
.....
.....

Téléphone : .....

Courriel : .....

☐ **Participera** à la réunion d'information

Question(s) que vous souhaiteriez poser : .....
.....
.....
.....
.....

Nombre de personnes : ……

Bulletin d'inscription à retourner à la CAPEB 63
<u>avant le lundi 1er octobre 2018</u>

par courrier : BP 61 – 63019 Clermont-Fd cedex 2
par fax : 04.73.24.98.51
par mail : capeb63@capeb63.fr